

Élection du bureau départemental



Résultats

Nb de syndiqués	Nb de votants	Nuls - blancs - Absentions	Exprimés	Liste UA - EE
438	214	19	195	195
	participation : 48,8 %	8,9 %	91.1 %	

Composition du bureau

Secrétariat départemental

• Co-secrétaires départementaux :

- Ivan Gâche,
- Lionel Quesne.

• Trésorier :

- Michel Tricot.

Membres du bureau

- Ariane Henry - *Certifiée S.E.S.* - Lycée Malraux (Allonnes)
- Emmanuel Séchet - *Certifié math* - Lycée Colbert de Torcy (Sablé sur Sarthe)
- Hélène Lachendrowicz - *Certifiée hist-géo* - Collège Berthelot (Le Mans)
- Ivan Gâche - *Certifié physique et chimie* - Collège Henri Lefevre (Arnage)
- Lionel Quesne - *Certifié hist-géo* - Collège Les sources (Le Mans)
- Martial Château - *Agrégé physique appliquée* - Lycée d'Estournelles de Constant (La Flèche)
- Michel Tricot - *Certifié S.E.S.* - Lycée Yourcenar (Le Mans)
- Olivier Benoit - *Agrégé S.V.T.* - Lycée Montesquieu (Le Mans)
- Sophie Pereira - *Certifiée hist-géo* - Lycée Yourcenar (Le Mans)
- Véronique Lallier - *CPE contractuelle* - Collège Le Joncheray (Beaumont sur Sarthe)



SECOND DEGRÉ 72

Bulletin mensuel édité par les syndicats FSU du Second degré

N°70

juin 2009

Prix : 0,5 €

SECOND DEGRÉ 72

2 rue Paul Ligneul
72000 Le Mans

Tél : 02.43.28.69.58

Fax : 02.43.23.33.73

site internet : <http://snes72.free.fr>

mél : snes72@nantes.snes.edu

Dispensé de timbrage Le Mans CTC

Dispensé de
timbrage
Le Mans CTC
Déposé le
22/06/2009



Sommaire

Edito	p. 1
Mastérisation : rappel de quelques vérités	p. 2
« Si cela vous avait échappé »	p. 3
« Vie de la section départementale »	p. 4

Directeur de la publication : Ivan Gâche - CPPAP n°3358 D735 - ISSN 1284-4489 Imprimé par nos soins - 22 juin 2009

L'ÉDITO

L'Éducation nationale a été victime cette année d'une agression d'une ampleur inégalée. Les attaques furent portées simultanément à tous les niveaux :

- dans le primaire avec la remise en cause de la maternelle, la suppression des RASED et la constitution d'un paradoxe voulant qu'avec moins d'heures de cours on aboutisse à une semaine plus fatigante
- dans le secondaire avec un projet aberrant d'une nouvelle architecture de la classe de seconde déconnectée de la 1ère et de terminale et la mise à mort des BEP
- dans le supérieur avec la remise en cause des IUFM et du statut des enseignants-chercheurs
- et partout, avec des suppressions massives d'emplois dans un contexte de dégradation du pouvoir d'achat et de mépris affiché à l'égard des personnels.

Aussi cette année fut-elle marquée par d'intenses et continus combats syndicaux aux succès divers. Dans le second degré, notre forte mobilisation a contraint Darcos à revoir sa copie sur la « réforme » du lycée mais il n'a que très peu lâché sur les suppressions de postes et la revalorisation du métier.

À l'heure du bilan, il faut s'interroger sur les limites de nos actions, sur leurs raisons et sur d'éventuelles solutions.

Le premier constat relève de l'évidence : nos légitimes revendications se heurtent à l'intransigeance d'un pouvoir aveugle et sourd, enfermé dans un dogmatisme qui le met hors de portée de toute raison.

Si le gouvernement n'a pas été ébranlé, cela signifie en second lieu que le monde syndical n'est pas assez fort. Nos organisations peuvent bien réussir à mettre quelques millions de personnes dans la rue à plusieurs reprises, cela ne

suffit pas à inquiéter le gouvernement car ces coups d'éclats ne parviennent pas à masquer nos carences. Car un syndicalisme puissant est avant tout un syndicalisme de masse qui jour après jour fait la démonstration de son poids par le simple nombre de ces adhérents. Car un syndicalisme puissant repose d'abord sur un réseau dense de militants quotidiennement actifs et vigilants. Voilà ce qui est de nature à envoyer un message clair de détermination aux gouvernants. Voilà ce qui leur indique vraiment qu'ils n'ont pas intérêt à toucher à notre bien commun. Et voilà ce qui doit constituer notre programme d'action prioritaire pour la rentrée. Se donner les chances de gagner passe d'abord, pour chacun de nous, par une relance de la syndicalisation et par une implication forte au sein de nos établissements.

Enfin, le manque d'impact de l'action syndicale relève aussi d'une absence de relais politique laissant entrevoir une alternative crédible ainsi qu'une possible alternance. Les succès, en termes de mobilisation, des manifestations des 29 janvier, 19 mars et 1er mai ont au moins démontré que l'attente d'unité était forte et que seule l'unité était en mesure de construire le rapport de force nécessaire. Il nous faut également tirer les enseignements de cela. S'il est de notre responsabilité de maintenir cette unité syndicale, il est également de notre responsabilité de syndicalistes d'en appeler à l'unité des forces politiques de transformation sociale. Pour qu'enfin nos luttes aboutissent grâce à un score majoritaire dans les urnes.

Nous vous souhaitons de bonnes vacances et vous donnons rendez-vous pour une rentrée militante et efficace.

Lionel Quesne

Mastérisation : rappels de quelques vérités

Depuis le vote au CTPM du 28 mai, le SE-UNSA 72 a relayé par l'intermédiaire de son site une campagne de dénigrement contre le SNES.

Cette campagne déforme, caricature les positions prises et exprimées par le SNES et les raisons de ses choix. Elle relève plus de l'invective que d'un véritable débat.

S'agissant du vote lors du CTPM (Comité technique paritaire ministériel), simple instance consultative, le SNES ne s'est pas prononcé « pour » comme le laisse croire certaines organisations syndicales mais en « abstention ». Par ailleurs, la consultation portait sur des modifications statutaires qui doivent être prises pour ce qu'elles sont et être regardées à l'aune de leur contenu au regard des mandats de congrès du SNES. Au moment des élections professionnelles, l'aspiration de notre syndicat à voir s'élever le niveau de recrutement était déjà connue et les collègues ne l'ont pas désavoué puisqu'ils en ont de nouveau fait LE SYNDICAT MAJORITAIRE du second degré. Le SNES a donc toute légitimité à avoir agi comme il l'a fait.

Les modifications statutaires soumises au CTPM pour les certifiés, les CPE et les agrégés prévoyaient :

- l'élévation du niveau de recrutement des enseignants et des CPE, exigeant l'obtention d'un master pour être recruté, ce qui est une exigence indiscutable exprimée par le congrès du SNES.

- une période transitoire de cinq ans pour les concours internes et les listes d'aptitude maintenant durant cette période la même exigence de titre qu'actuellement avec au-delà de cette période l'alignement de cette exigence de titre sur celle des concours externes. Cela correspond aux mandats du SNES.

Mais le projet prévoyait aussi le maintien des enseignants stagiaires sur leur académie d'origine à l'issue de leur stage, ce qui conduisait immédiatement au blocage du mouvement inter académique et automatiquement dans un avenir très rapproché, à la mise en place d'un recrutement régional des enseignants du second degré. Des dizaines de milliers de collègues auraient ainsi été très gravement pénalisés. C'est la responsabilité d'une organisation syndicale d'assurer la défense individuelle et collective des personnels qu'elle représente. Les personnels enseignants du second degré, apprécieront.

C'est bien le SNES et le SNEP qui ont obtenu du ministère le retrait de cette dernière disposition.

La nature et le périmètre de ce décret ne concernent donc en rien les points de désaccord importants qui demeurent avec le ministère, en particulier l'absence de pré recrutement, le projet de diminuer la quotité de décharge durant l'année de stage, le projet d'appauvrissement voire de suppression des IUFM.

Il est donc mensonger de prétendre que par leur vote lors du CTPM la FSU et le SNES auraient donné un accord global sur le projet de réforme de la formation des maîtres de Xavier Darcos. Les décrets en l'état laissent complètement ouverte la question de l'année de stage et de son organisation, questions sur lesquelles nous poursuivons nos interventions et nos pressions.

Contrairement, à ce que proclame le SE-UNSA, la position du SNES ne relève d'aucune forme de trahison mais de la mise en cohérence de ses mandats et de la défense des personnels.

« Si cela vous avait échappé »

Scandalisé par l'article paru dans le Maine Libre du vendredi 15 mai, le Snes départemental a adressé à son rédacteur en chef un courrier dont voici un extrait :

Le vendredi 15 mai 2009 le journal le Maine Libre annonçait en Une le « palmarès » des collèges sarthois à l'aide d'un gros titre et d'une photographie occupant un tiers de cette première page. Sur celle-ci apparaissait la meilleure moyenne départementale obtenue au brevet des collèges par les élèves de 3e du collège Saint Julien.

Nous contestons la pertinence du seul critère retenu pour mesurer la performance des collèges. Tout d'abord, dans la moyenne obtenue par un élève, le contrôle continu compte pour environ deux tiers de la note et le contrôle terminal pour un tiers seulement. On perçoit donc que les stratégies d'établissement en matière de notation influent énormément sur la note finale. Ensuite, d'autres indicateurs autant sinon plus intéressants auraient pu être utilisés : le pourcentage de réussite accompagné du taux d'accès de la sixième à la troisième qui indique

Suite à notre indignation et à celle de quelques principaux de collèges sarthois, Le Maine Libre a répondu par l'intermédiaire d'un nouvel article paru le 20 mai.

Nous avons reçu plusieurs réactions à la suite de la publication du palmarès des collèges dans notre édition du vendredi 15 mai. Le débat se poursuit dans nos colonnes.

Ces chiffres que nous avons obtenus auprès de l'Inspection académique de la Sarthe ont provoqué la réaction de plusieurs principaux.

C'est d'abord le proviseur du lycée professionnel agricole André Provost de Brette-les-Pins, Elisabeth Rousseau qui nous demande de rectifier les chiffres de son établissement en indiquant qu'il y a eu 11 admis sur 15 lors de la session 2008. « Examen du DNB : moyenne 11,27 (moyenne des épreuves écrites : 10,71. Moyenne du contrôle continu : 11,61). Donc, je ne sais pas où vous avez trouvé cette moyenne de 9,56 ».

Colette Roussel, principale du collège « ambition réussite » du Ronceray au Mans ne voit « absolument pas l'intérêt d'un tel article ». Elle aurait souhaité que l'on compare les résultats obtenus (10,42) « aux résultats d'entrée en 6e (7,6 de moyenne) de ces mêmes élèves quatre ans avant. Alors on peut dire que l'école leur a permis de progresser et que les enseignants ont fait un bon travail, ce qui n'apparaît pas dans votre article ».

Contacté, l'Inspecteur d'académie, nous a certifié qu'il n'était pour rien dans la divulgation des chiffres produits par le Maine Libre et qu'il condamnait les fuites de ses services. Il a fait paraître son point de vue sur le site de l'I.A. 72

Tous les collèges font réussir tous les élèves. Et la publication de classements des établissements, de palmarès, ne saurait rien changer ; elle ne fait que biaiser l'information et fausser les idées, surtout lorsque, dans cette tentation de classer, on ne retient qu'un (le résultat à un examen) des nombreux paramètres caractérisant l'éta-

la proportion d'élèves qui, entrant dans un établissement, y décrochent le brevet. Or on sait que si certains établissements du privé peuvent afficher d'excellents résultats, c'est au prix d'une sélection féroce. On aurait pu aussi pondérer la donnée brute de la moyenne par des données relatives à l'origine sociale des parents : il est établi qu'il existe une forte corrélation entre l'origine socio-professionnelle des élèves et leur réussite et personne n'ignore que la sélection scolaire du privé s'assortit fréquemment d'une sélection sociale. Le secteur public d'éducation a, lui, pour mission de ne laisser personne sur le bord de la route.

Compte tenu de ces remarques, il nous apparaît impossible d'établir un « palmarès » sur des bases aussi étroites. Par conséquent la première page incriminée assure une promotion tout à fait injustifiée du secteur privé.

Xavier Chartrain, principal du collège Jean-Rostant à Sainte-Jamme sur-Sarthe, estime pour sa part que la publication de votre classement induit implicitement une hiérarchie en terme d'efficacité des établissements (...) Mesurer l'efficacité d'un établissement scolaire est quelque chose de complexe, vous ne pouvez ni simplifier, ni réduire la réalité à une seule donnée (...) En matière d'éducation, d'instruction, si nous voulons être vraiment efficace, il y a nécessité de substituer à la culture du résultat, la culture de l'évaluation ».

Enfin, côté syndical, le SNES va jusqu'à évoquer une présentation tendancieuse des faits aboutissant finalement à sur-valoriser le secteur privé d'éducation ». Et les secrétaires départementaux, Ivan Gâche et Lionel Quesne, ajoutent : « On sait que si certains établissements du privé peuvent afficher d'excellents résultats, c'est au prix d'une sélection féroce. (...) Personne n'ignore que la sélection scolaire du privé s'assortit fréquemment d'une sélection sociale. Le secteur public d'éducation a, lui, pour mission de ne laisser personne sur le bord de la route ».

S.D.

blissement, son identité et sa dynamique ; par exemple, il convient pour un collège, d'apprécier quel pourcentage d'élèves entrés en 6ème accèdent à la 3ème (en quatre ou cinq ans) et aussi de noter la mixité sociale, le poids des professions et catégories sociales, les orientations en fin de 3ème.